

## CHARTRE DU SITE LAÏCITE A USAGE DES EDUCATEURS

*Associations d'éducation populaire, complémentaires du service public d'éducation, les Ceméa, les Francas et la Ligue de l'enseignement souhaitent, en créant ce site, aider l'ensemble des éducateurs à mettre en œuvre, dans l'école comme dans la cité, une laïcité qui apprenne à vivre ensemble, au sein de la République, dans le respect réciproque des personnes quelles que soient les convictions philosophiques, religieuses ou politiques de chacun, tout en favorisant l'appropriation des valeurs collectives sur lesquelles se construit un destin commun.*

Aujourd'hui la laïcité, telle qu'elle s'est progressivement construite dans notre pays, est confrontée à des revendications de toute nature devant lesquelles les éducateurs, parents, personnels de l'Education Nationale, formateurs, animateurs ou travailleurs sociaux se sentent parfois démunis. Pour y remédier, ce site, dont le contenu évoluera en fonction de leurs réactions et de l'actualité, donne sur diverses questions des informations sur les aspects juridiques, législatifs ou réglementaires, mais aussi des prises de position diverses et argumentées ainsi que des témoignages et des relations d'expériences. Dans un proche avenir, il traitera de la question des rapports entre l'enseignement public et l'enseignement privé et des situations diverses dans les autres pays européens.

Conçu dans un esprit laïque, c'est-à-dire serein et dépassionné, mettant à l'écart les préjugés, les idées toutes faites ou les stigmatisations, et évitant le « prêt à penser » ou l'affirmation de certitudes non fondées, il veut permettre aux éducateurs d'apporter des solutions appropriées, conformes aux valeurs républicaines, par une démarche individuelle, rationnelle et critique et par l'action collective.

**Le parti pris a été de traiter des questions concrètes que se posent les éducateurs. A chaque question correspond une brève réponse et une invitation à approfondir la réflexion par la consultation de divers documents.**

La réponse expose d'abord, en quelques lignes, la problématique de la question, en particulier elle identifie le contexte dans lequel elle se pose avec une mise en perspective historique et culturelle et précise les conditions d'application selon les lieux ou les publics auxquels elle s'adresse. Elle rappelle les principes en jeu et présente sommairement le cadre juridique. Elle développe brièvement les principales positions exprimées sur la base d'approches philosophiques ou de mentalités différentes, en indiquant leurs auteurs (universitaires ou chercheurs, personnalités religieuses ou politiques, responsables d'organisations laïques ...) tout en précisant qu'au regard des principes laïques, « tout ne se vaut pas et tout n'est pas égal » et en donnant éventuellement la position de nos trois organisations. Pour terminer, la réponse invite à poursuivre la réflexion en consultant, en tant que de besoin, des documents, sous forme de PDF, sur le cadre juridique, les diverses prises de position argumentées et les témoignages ou les relations d'expériences sur les problèmes posés. Par ailleurs, une bibliographie et l'adresse d'autres sites pouvant être consultés seront posées.

L'ensemble des réponses aidera les éducateurs à mieux appréhender les situations auxquelles ils sont confrontés, en leur permettant de prendre en compte les dimensions psychologiques, les traditions culturelles, les situations sociales et les discriminations vécues par les jeunes.

Les réponses chercheront ainsi à faciliter leurs démarches pédagogiques afin d'aider les élèves, les étudiants et les jeunes en général, à faire la distinction dans les problèmes posés entre ce qui relève :

- **de leurs convictions philosophiques, religieuses ou politiques personnelles** qui doivent être respectées pour que soit garantie la liberté de conscience. Ces convictions relèvent de choix individuels sur la base d'une éthique, d'un acte de foi, d'une expérience personnelle ou d'affinités collectives enracinés dans leurs contextes sociétaux. Elles permettent de donner un sens à leur vie et favorisent des engagements qui peuvent être confrontés à d'autres engagements. Elles ne peuvent être ni contraintes, ni interdites, sous réserve qu'elles respectent les principes démocratiques, les libertés fondamentales et les lois de la République, ainsi que l'égalité en droit et en dignité des êtres humains. Chacun, à tout moment, a le droit et la liberté de changer de convictions ou de modifier leurs expressions.
- **de l'état des connaissances scientifiques et des savoirs actualisés** qui doivent faire l'objet d'un apprentissage et d'une acquisition par tous pour que la question posée soit traitée de façon rationnelle et critique. Ces savoirs ne peuvent être contestés au nom de considérations philosophiques, religieuses ou politiques car ils sont le résultat du travail de la communauté scientifique, à partir de règles explicites dans un domaine de validité clairement établi et donc partageables par tous au sein d'une même société. La réponse précisera qu'ils ne sont pas des dogmes, comportant des risques de dérives scientistes, mais qu'ils font l'objet, au contraire, d'une recherche permanente et de travaux scientifiques pouvant éventuellement conduire à leur approfondissement, voire leur remise en cause sur la base de nouvelles découvertes.
- **du cadre juridique**, défini par des lois, des règlements, des textes et des conventions internationales ou la jurisprudence, qui doit être connu et appliqué. Il sera précisé, qu'en démocratie, tout droit établi par la Représentation nationale, fait naturellement l'objet d'interprétations, qu'il peut être contesté mais qu'il doit être appliqué tant qu'il n'a pas démocratiquement été modifié, sachant que son application exige un jugement personnel nécessaire qui implique la responsabilité de chacun.  
Si, en raison des statuts particuliers en Alsace et en Moselle, en Guyane ou dans les Collectivités d'Outre Mer, des dispositions juridiques spécifiques existent, la réponse à la question le précisera. Enfin, si, pour une question précise, il n'existe pas de dispositions juridiques spécifiques, la réponse proposera des attitudes où les règles s'apprécient et se justifient par la recherche de l'intérêt général. Elles sont alors le résultat d'un débat démocratique et ne sauraient être imposées, ni au nom de principes présentés comme universels, ni sous la pression des groupes religieux ou politiques.

L'ensemble du site montrera que ces dimensions ne sont ni antinomiques ni même sans interrelations, mais que leur confusion doit être évitée afin de pouvoir vivre ensemble dans une même société. Il indiquera, qu'en démocratie, il est nécessaire que soient articulés intelligemment des mesures juridiques, des dispositions politiques et des liens sociaux afin de permettre à chaque personne que soit respectée son identité et de garantir l'expression de la diversité tout en assurant un sentiment commun d'appartenance susceptible de construire un destin partagé.

Plus généralement, par les documents auxquels il donnera accès, le site cherchera à inscrire les réponses aux problèmes qui se posent dans le cadre d'une République garante de l'intérêt général et donc indépendante de toutes les options spirituelles et des intérêts particuliers. Il mettra en évidence que l'approche laïque concerne l'ensemble des interventions de tous ceux qui veulent imposer leurs opinions ou des comportements à partir de leur approche spécifique, qu'il s'agisse de leurs options philosophiques, religieuses ou politiques, de leur expertise autoproclamée, ou pour promouvoir des intérêts économiques à caractère marchand. Il mettra en évidence que la laïcité n'est pas une option spirituelle particulière, mais la condition d'existence de toutes. Elle est une éthique du débat démocratique, seul moyen de préserver la paix civile par une construction permanente de l'indispensable solidarité dans le respect et l'égalité en droit et en dignité de chacun. Le site montrera donc que la mise en œuvre de ses principes est indispensable pour protéger les personnes de tous les asservissements en favorisant leur émancipation individuelle par l'accès le plus large aux connaissances, tout en garantissant l'expression de la pluralité des cultures et des convictions.